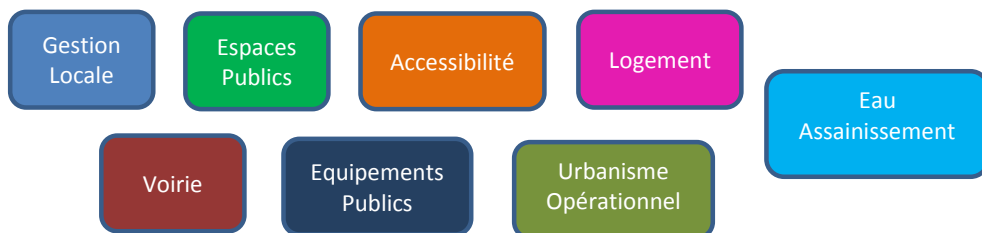


PROGRAMME ANNUEL D'ACTIVITES 2014

Champs d'intervention de l'agence



Missions de l'agence

L'agence a pour objet d'apporter aux collectivités adhérentes un conseil et un accompagnement d'ordre **technique, juridique** ou **financier** à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Assistance juridique et administrative

il s'agit de conseils juridiques et administratifs dans le domaine de la **gestion locale** (communale et intercommunale):

- Appui à la rédaction d'**actes juridiques**
- analyse et transmission de **textes** et de **jurisprudences**
- assistance en matière de **commande publique** (procédures et marchés publics)
- veille juridique et prospective
- information et sensibilisation des collectivités adhérentes à tous les domaines de la gestion locale, à l'exception des ressources humaines

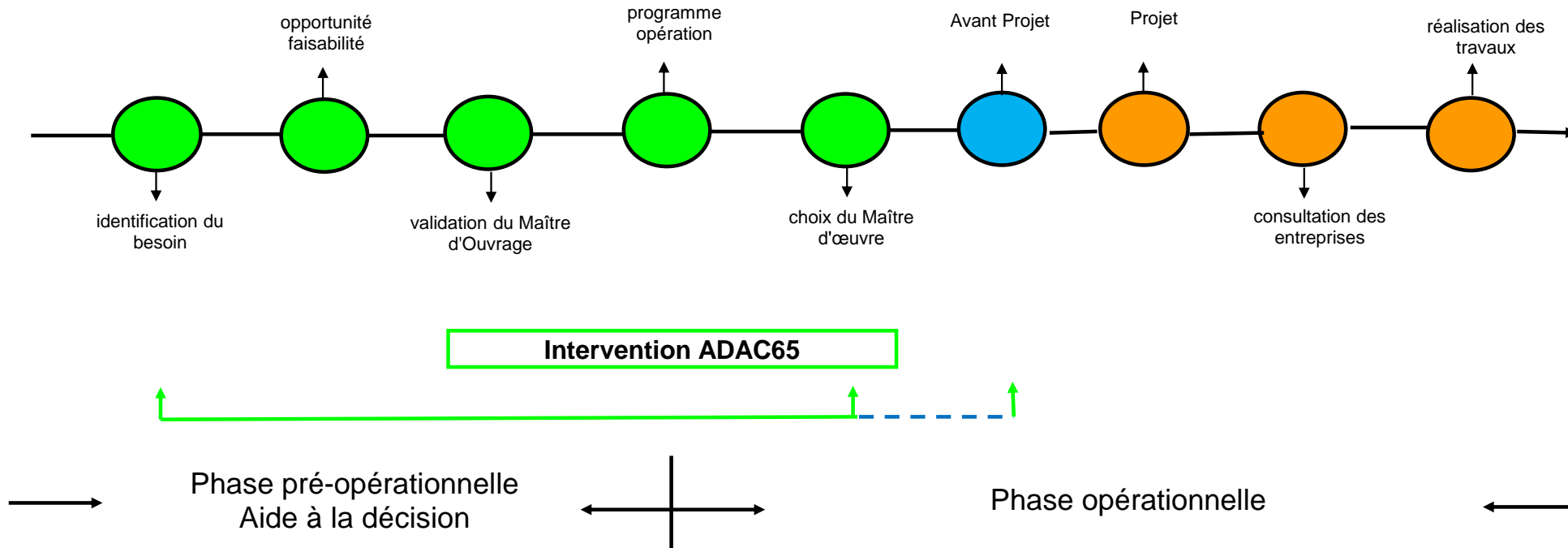
il s'agit aussi de l'appui à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAC (réglementations, appui à la commande publique, ...)

il s'agit enfin du contrôle des actes administratifs de l'ADAC (délibérations, conventions de partenariat, marchés, ...)

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle

Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projet d'investissement en aide à la décision
rappel de la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique) :

"il appartient au maître d'ouvrage après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux"



Il s'agira pour l'Agence d'établir un dossier d'aide à la décision, un préprogramme, une évaluation financière avec la mobilisation des compétences de partenaires et un appui pour le choix du maître d'œuvre

A la remise de l'Avant Projet par le maître d'œuvre, l'Agence assistera la collectivité pour vérifier la compatibilité du projet avec le programme de l'opération et pour la passation de l'avenant n°1 fixant :

- le Coût Prévisionnel des travaux
- le Forfait Définitif de maître d'oeuvre

Assistance SIG

Il s'agira pour l'Agence en 2014 de participer avec le Conseil Général et les services de l'Etat à l'inventaire des données SIG existantes auprès des partenaires publics ou privés (CETIR notamment) et à la mise place d'une plateforme commune d'acquisition et de diffusion de données

Information documentation formation

- mise en place site internet
 - cahier des charges en cours
 - consultation opérateurs (à rapprocher avec le CG65 pour groupement de commande avec site CG65 et régie haut débit)
- information/formation des élus
 - 2° semestre 2013 enquête en cours auprès des adhérents sur besoins formation
 - 1° semestre 2014 mise place de formation en fonction des demandes (sous réserve de l'obtention de la labellisation *ad hoc*)

Limites des prestations de l'agence

En fonction du plan de charge de l'Agence et des moyens pouvant être mobilisés, une même collectivité adhérente, en moyenne par an ne peut adresser plus de deux demandes en assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle et 5 demandes pour des conseils juridiques et administratifs

Les effectifs de l'ADAC65 (prévisionnel)

	153 communes /6 cc 1/10/2012	153 communes /6 cc 01/01/2013	203 communes /11 cc année 2013	hypothèse 240 communes /14 cc année 2014	hypothèse 300 communes /15 cc année 2015
montant adhésions	0 €	434 500 €	464 500 €	484 500 €	504 500 €
Directeur	1	1	1	1	1
Directrice adjointe conseillère juridique	1	1	1	1	1
Assistante direction	1	1	1	1	1
assistance juridique			1	1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics	1	1	1	1 recrutement à engager 1 ° trimestre 2014	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics			1	1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics			1	1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics					1 recrutement à engager 3° ou 4 ° trimestre 2014